

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

MISE À L'EAU DES EMBARCATIONS – DÉBARCADÈRE MUNICIPAL

Estérel, le 29 avril 2022 — Les Villes d'Estérel et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson souhaitent vous informer que la mise à l'eau des embarcations ne sera pas possible avant que RAPPEL (le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants) ne procède à une inspection du lac Masson et à l'arrachage du myriophylle à épis, si nécessaire.

Bien entendu, les experts du groupe RAPPEL ne seront en mesure de procéder à cette inspection qu'après la fonte complète des glaces.

Ainsi, pour des raisons environnementales, il sera strictement interdit de naviguer sur l'ensemble des lacs (du Nord, Dupuis et Masson), et ce, jusqu'à l'ouverture officielle du débarcadère.

Soyez assurés que nous vous tiendrons informés promptly lorsque la rampe publique (débarcadère) sera de nouveau accessible.

Nous vous remercions de votre compréhension!

- 30 -

Information :

Ville d'Estérel – 450 228-3232

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson – 450 228-2543, poste 221